

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 21

Séance du 14 septembre 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,
Adjoint au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette
SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe
ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes
Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER, Amandine MARTIN,
M. Jean LACHMANN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann
VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Michel GOETTELMAHNN donne pouvoir à Patrick DELSART
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER
Eric BRUSNTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Anne-Catherine DORIDANT

Absents :

11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER

11.3. Recrutement 1 assistante administrative l'école Krafft en contrat aidé

DELIBERATION 14092023/16

Mme HEUBERGER informe le Conseil que les dispositifs de contrat emploi compétences sont renouvelés auprès des prescripteurs sous couvert d'un programme de formation pour les salariés. Il est proposé ainsi de recruter un agent occupant les fonctions d'agent de vie scolaire en Contrat Emploi Compétences pour l'Ecole élémentaire KRAFFT, à partir du 31 août 2023 pour une durée de 9 mois, sous contrat emploi compétences, à raison de 25 heures par semaine, en horaires annuels lissés
Châtenois est la seule commune à proposer un service d'aide de ce type pour une école de 270 élèves.

Mme HEUBERGER précise que le contrat aidé obtenu de Pôle Emploi est d'une durée de 9 mois et qu'il faudra en 2024 créer un CDD de 3 mois pour finaliser l'année scolaire, soit une durée annualisée d'un an pour la salariée actuelle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter un agent de vie scolaire en contrat emploi compétences.

FIXE la durée de service de 25 heures par semaine, rémunérées au smic en vigueur,

ACCEPTE la participation financière de l'Etat.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 18 septembre 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

Jean LACHMANN
Le secrétaire de séance,



[Handwritten signature of Luc Adoneth]

[Handwritten signature of Jean Lachmann]